

Histoire de la FSEA de 1951 à 1991: d'une association pour l'éducation culturelle des adultes vers une organisation pour le secteur de la formation continue

CARL ROHRER

La Fédération suisse pour la formation continue FSEA a été fondée en 1951 sous la forme d'une association pour l'éducation des adultes. Ce n'est qu'en 2001 que le terme d'«éducation des adultes» a été remplacé par celui de «formation continue»¹. Carl Rohrer y a longtemps travaillé et a rédigé cet article. Il montre que nombre de thèmes centraux d'aujourd'hui, tels que l'engagement pour la politique de l'éducation, jouaient déjà un rôle important à l'époque. Toutefois, les activités de la FSEA se limitaient au début à l'éducation culturelle des adultes et ce n'est qu'à la fin des années 1980 que l'affiliation fut ouverte aux prestataires de formation continue professionnelle. Le plan de développement adopté en 1991 déboucha sur une réorganisation de fond en comble de la FSEA et posa finalement les bases d'une organisation représentative de l'ensemble du secteur de la formation continue.

1 Note sur la traduction:
la FSEA a été fondée à Zurich en 1951 sous l'appellation allemande «Schweizerische Vereinigung für Erwachsenenbildung», ce qui se traduit littéralement en français par «Association suisse pour l'éducation des adultes». Toutefois, en français la FSEA s'appelait déjà «fédération» à ses débuts.

FSEA (Éd.): Éducation Permanente 2022-2,
Revue suisse pour la formation continue,
www.ep-web.ch/f



Le présent article se penche sur l'histoire des quarante premières années de la FSEA, vues par Carl Rohrer. Fondée en 1951 à Zurich, la FSEA s'entendait dans ses premières années comme une association de défense des intérêts d'organisations à but non lucratif de l'éducation des adultes. En conséquence, le profil des membres était au départ très restreint. Avec l'ouverture du premier secrétariat en 1966

et son directeur Hans-Ulrich Amberg, les activités de l'association s'intensifièrent. Dans un premier temps, l'engagement en matière de politique éducative se concentrat fortement sur l'éducation «culturelle» des adultes. À côté de cela, la FSEA développa entre autres une offre de cours pour formateurs et formatrices d'adultes, et attira l'attention sur ce sujet au travers de publications et de manifestations. Au fil des années 1980, elle réalisa de plus en plus que pour devenir une organisation représentative de l'ensemble de l'éducation des adultes, il lui fallait étendre le périmètre de ses membres aux organisations professionnelles. En outre, il importait d'intégrer davantage la section de Suisse romande à l'organisation centrale. Avec le plan de développement adopté en 1991, elle posa enfin des bases qui allaient lui permettre de se positionner dans les années 1990 comme organisation représentative de l'ensemble de la formation des adultes à l'échelle nationale.

Fondation de la FSEA en 1951

La FSEA a été fondée formellement le 31 mars 1951 lors d'une réunion au restaurant Strauhof à Zurich. À partir de cette date, elle devient une fédération faîtière regroupant des associations et des fondations, mais aussi des figures de proue de l'éducation des adultes telles que Fritz Wartenweiler, Hermann Weilenmann ou Hans Neumann; Charles-Henri Barbier, du Séminaire coopératif de Coop Suisse, et Gottlieb Duttweiler, initiateur des Écoles-clubs Migros, participèrent également à cette réunion fondatrice². La création de la FSEA s'inscrivait dans le contexte de 1950, qui marqua pour les courants traditionnels de l'éducation des adultes un tournant qui s'apparentait davantage à une crise qu'à un nouvel essor. C'était plutôt un point faible qu'un point fort qui réunissait ces personnes: elles n'étaient pas vraiment parvenues à atteindre l'objectif poursuivi durant la première moitié du XX^e siècle, à savoir établir l'éducation des adultes sur une large base dans la population, en atteignant notamment aussi des personnes moins privilégiées. Ainsi, Fritz Wartenweiler souhaitait déclencher en Suisse, à l'instar du Danemark, un vaste mouvement populaire pour une éducation non académique, non gouvernementale et non scolaire (mais pas non plus étroitement ecclésiastique). Son projet avait toutefois échoué en raison de certaines conditions sociales.

² Après la réunion de fondation, Duttweiler se fit à chaque fois représenter.

Là où l'éducation des adultes avait pu réaliser une modeste croissance, ses représentants³ avaient ajusté leurs objectifs initiaux, soit par une fonctionnalisation comme dans les organisations de travailleurs et le Séminaire coopératif, soit en modifiant le groupe cible comme dans le cas des universités populaires. La motivation d'apprendre après 1945, soutenue par une plus grande liberté et l'ouverture des frontières, fut toutefois exploitée par une offre nouvelle formule: celle des Écoles-clubs Migros.

Vision d'une éducation culturelle des adultes

La vision de l'éducation des adultes portée par la FSEA lors de sa fondation était issue des organisations à but non lucratif de la société civile: groupements d'Églises, syndicats, universités populaires constituées en associations ou foundations, ou associations poursuivant un autre but principal (Source: Erwachsenenbildung in der Schweiz, 1955, cf. code QR à la page 100). Cette vision guida le travail de la FSEA dans les années 1950 à 1970. Les organisations à but idéal et non lucratif des coopératives Coop et Migros, qui géraient des entreprises profitables de commerce et de production, furent accueillies plutôt par opportunitisme, car c'étaient les seuls membres qui apportaient à la FSEA des ressources importantes financières et en matière de personnel. Bien que constituées en coopératives et mettant à disposition des salles de cours, celles-ci restaient perçues comme des organisations commerciales avec un personnel dirigeant et administratif rémunéré. Or, cette situation ne correspondait pas à l'image idéale d'une éducation des adultes reposant sur le bénévolat. Les fondateurs de la FSEA délimitaient le profil des membres, et donc leur vision de l'éducation des adultes, de deux manières: ils ne voulaient ni une seconde bureaucratie scolaire gouvernementale ni des cours coûteux d'instituts publics à but lucratif; ils ne souhaitaient ni une réglementation rébarbative ni une restriction à des disciplines profitables. Il devait bien entendu y avoir des contenus «utiles» tels que les langues ou la gestion d'entreprise, mais ils devaient toujours garder la vision humanitaire et sociale en lien avec le contexte des prestations. Comme cela revêtait un intérêt public, l'État prenait en charge la partie du financement que les organisations à but non lucratif ne pouvaient pas couvrir avec les frais de participation. C'était là une composante du modèle modéré de redistribution d'inspiration chrétienne-démocrate et sociale-démocrate en vigueur à l'époque de la guerre froide et de l'économie sociale de marché. Par conséquent, avant même de disposer en 1966 d'un secrétariat à plein temps, la FSEA s'affirma en revendiquant des contributions fédérales. Afin de pouvoir représenter les bénéficiaires potentiels, on développa des critères plutôt restrictifs pour l'affiliation à la FSEA. Ces derniers correspondaient assez précisément aux critères pour recevoir une contribution de la fondation Pro

³ Sauf mention contraire, le masculin est employé de manière générique dans ce texte et fait donc référence à l'ensemble des genres.

Helvetia, qui entrait surtout en compte au niveau fédéral comme source de contributions pour l'éducation non professionnelle des adultes. Selon les statuts, étaient exclus d'une affiliation:

- les institutions de l'État;
- d'autres institutions sans propre entité juridique responsable;
- les institutions commerciales;
- les organismes opérant seulement à l'échelle locale ou cantonale;
- les institutions dont l'éducation des adultes ne constituait pas la tâche principale.

Le financement comme obstacle

La réalisation de cette vision se heurta toutefois à des obstacles. Parmi certains décideurs politiques, le désir de contrôle semblait parfois plus fort que le goût pour un pluralisme de prestataires issus de la société civile – dont le soutien aurait même peut-être pu apporter des services spécialisés gouvernementaux. S'il fallait donc davantage d'argent cantonal pour l'éducation des adultes, les grands cantons préféraient le destiner à leurs propres écoles professionnelles, ou alors aux universités populaires dont le personnel se recoupait avec celui des universités. Un autre problème venait encore s'ajouter: en raison du type dominant des membres et du fait qu'elle privilégiait les contacts avec les offices et départements gouvernementaux de la culture et de l'éducation, la FSEA était avant tout perçue comme représentante de l'éducation des adultes non professionnelle (ou «culturelle» au sens large). C'était une question d'image publique, non pas de statuts, et cela était clairement démenti par l'affiliation de membres tels que la Société suisse des employés de commerce (SEC) qui avait adhéré en 1952. C'était cependant au niveau des organismes considérés comme non professionnels qu'il y avait un plus grand besoin de soutien financier. Pour cette raison, un objectif majeur de la FSEA à ses débuts était l'obtention de contributions fédérales. Des requêtes communes étaient régulièrement adressées à la fondation Pro Helvetia, car il semblait évident que l'éducation non professionnelle des adultes ne pouvait relever que de la promotion de la culture, faute de structures éducatives à l'échelle fédérale. Cela reste sans succès, au début du moins.

En plus des Écoles-clubs, la Société suisse des employés de commerce (SEC) n'était pas touchée par ces difficultés de financement. En tant que prestataires faisant partie du système de la formation professionnelle (même si elles proposaient aussi des cours de langue similaires à ceux des universités populaires), les écoles de commerce des sections de la SEC obtenaient des contributions de l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail). Elles étaient donc en partie à l'abri de soucis financiers concernant l'éducation des adultes dite non professionnelle.

La double origine des subventions fédérales, de même que le contraste entre la sécurité financière «côté professionnel» et la pénurie «côté culturel» n'ont guère été discutés dans les années 1960. Les organismes de l'éducation dite «générale» des adultes, par la suite en partie soutenus par le biais de la promotion de la culture, constituaient alors la majorité des membres de la FSEA et attendaient de celle-ci qu'elle s'affirme d'abord comme représentante de l'éducation non professionnelle des adultes.

Ouverture du secrétariat et début de l'ère Amberg

«LA FSEA n'est rien d'autre qu'un tiroir dans le bureau de son président!»⁴ Ce propos, tenu à un visiteur vers 1960 par le premier président Hermann Weilenmann, témoigne du fait que la FSEA n'était guère plus qu'une déclaration d'intention dans les premières années. Ce n'est qu'avec le deuxième président de la FSEA qu'il y eut un certain progrès à partir de 1963. Hans Dietiker, recteur du Séminaire coopératif de Coop Suisse à Muttenz, libéra son collaborateur Hans-Ulrich Amberg de ses obligations de travail pour lui permettre d'assumer des tâches pour la FSEA. Au début de l'année 1966, la Fédération des Coopératives Migros et l'Union suisse des coopératives de consommation (USC) décidèrent de verser pendant trois ans une contribution de 35 000 francs à la FSEA.⁵ Un secrétariat à plein temps pour la FSEA vit le jour, dont Hans-Ulrich Amberg prit la direction en mai 1966.⁶ Le directeur était désormais le personnage déterminant. La même année, il fut suggéré de fonder une «section régionale» en Suisse romande et la réunion constituante établit formellement la «section romande FSEA» le 5 novembre 1966. L'effort financier des membres en faveur d'un secrétariat finit également par convaincre la Confédération de participer. À partir de 1967, la fondation Pro Helvetia accorda régulièrement une contribution à la FSEA. En raison de la responsabilité principale des cantons pour la formation non professionnelle, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) suivit également le mouvement peu après. Dès 1971, la CDIP commença à apporter des contributions régulières. Après avoir pris la direction, Amberg entreprit un grand nombre de nouvelles activités portant sur des thèmes qui marquent le travail de la FSEA jusqu'à ce jour. Parmi ceux-ci comptent l'engagement politique en matière d'éduca-

⁴ Communication orale d'Eduard Ruchti, SEC.

⁵ La Fédération des Coopératives Migros et l'USC (précurseure de Coop Suisse) étaient les organisations mères de deux membres de la FSEA: les Écoles-clubs Migros et les Centres de formation Coop. À la FSEA, elles occupaient les fonctions non seulement de la présidence avec Hans Dietiker, recteur du Séminaire coopératif de Coop Suisse à Muttenz, mais également de la vice-présidence avec Paul Link, responsable de la Coordination des Écoles-clubs à Zurich. Par ailleurs, Paul Link mettait à disposition des locaux dans ses bureaux de la Becken-hofstrasse à Zurich.

⁶ Amberg fut élu lors de la réunion du Comité directeur du 12 mai 1966. Gravement malade, Hans Dietiker n'était déjà plus en mesure de diriger la réunion et il décéda quelques jours plus tard. Son engagement avait été déterminant pour ce moment-clé de la FSEA.

tion, le réseautage international, la professionnalisation et le travail comme fédération spécialisée. En mai 1969, la FSEA s'installa dans ses propres locaux dans la partie supérieure de l'Oerlikonerstrasse, non loin de la poste de Hirschwiesen et de l'arrêt de tramway du même nom.⁷

Engagement politique en matière d'éducation à l'échelle nationale et internationale

Sous la direction d'Amberg, la FSEA préconisa dans les années 1960 la construction de nouveaux centres de formation polyvalents dans les communes ainsi que, comme variante plus modeste et souvent déjà réalisée, l'aménagement de salles polyvalentes ou d'annexes dans les écoles. Cette mesure supposait que l'augmentation de l'intérêt général pour l'éducation des adultes se heurtait, entre autres à l'échelle locale, au problème des locaux.

Conjointement à la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, la FSEA publia au printemps 1964 la brochure «Bildungszentren in den Gemeinden» [Centres de formation dans les communes], qui regroupait les résultats d'un sondage auprès de 405 grandes communes de Suisse alémanique. Grâce à cette collaboration et à ce sondage, Amberg put mettre en avant l'importance de la FSEA et son rôle de président. De plus, l'exposition nationale de 1964 à Lausanne leur offrit une plateforme de promotion pour la publication, pour présenter les membres de l'association et discuter la question des locaux.

L'intérêt d'Amberg pour les centres de formation locaux avait entre autres été déclenché par la coopération internationale développée pas à pas après la création du secrétariat. Grâce aux contacts de l'USC, Amberg devint dans les années 1960 membre du «comité de l'éducation extrascolaire» du Conseil de l'Europe et de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO. Dès 1963, il put participer comme représentant de la FSEA à un voyage d'études organisé par le comité du Conseil de l'Europe, permettant de visiter des immeubles servant à l'éducation des adultes dans quatorze communes d'Allemagne de l'Ouest. En mai 1967, la FSEA adhéra au Bureau européen pour l'éducation des adultes, un regroupement d'organisations faîtières avec siège à Amersfoort (Pays-Bas).

Un mois plus tard, une conférence eut lieu à Rüschlikon avec des experts internationaux de l'éducation des adultes, tels que Bertrand Schwartz et Franz Pöggeler. En été 1972, Amberg participa comme membre de la délégation suisse à la troisième Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes à Tokyo. À cette occasion, il put renforcer ses contacts avec des représentants d'autres fédérations; cette rencontre posa les bases du Conseil international d'éducation des adultes fondé en 1974.

⁷ Cela permit également de mettre fin à la dépendance des École-clubs au niveau des locaux, qui avait été bienvenue comme mesure immédiate, mais malavisée à long terme du point de vue de la politique associative.

Engagement en faveur de l'article sur la formation

À l'échelle nationale, la FSEA participa en 1972-1973 à la campagne de la Confédération pour un article sur la formation, contenant également un article sur la promotion de l'éducation générale des adultes. La révision de l'article sur la formation de 1902 prévoyait une solution à l'échelle nationale pour le système éducatif, avec une division claire du travail entre la Confédération et les cantons. Tandis que les cantons devaient rester responsables de l'enseignement préscolaire et obligatoire, il était prévu de confier à la Confédération l'école secondaire II, l'enseignement supérieur, l'éducation des adultes et la formation continue. Mais alors que la FSEA attendait avec cet article de la Constitution le couronnement de l'essor de la politique de l'éducation, elle dut déchanter: l'article sur la formation fut refusé de peu à la majorité des cantons en mars 1973. Mais ce n'était là qu'un événement parmi d'autres qui allaient refroidir l'euphorie du début des années 1970. En automne 1973, la crise énergétique et un effondrement conjoncturel marquèrent la fin du boom des années 1960.

Après les déceptions de 1973, la FSEA se consacra au renforcement de sa base, sachant que jusqu'à nouvel ordre, seuls les cantons pouvaient être engagés à promouvoir l'éducation générale des adultes (car la promotion en tant que médiation culturelle à l'échelle fédérale était un geste de bonne volonté de Pro Helvetia). Le mois de l'échec du vote, les organes, les représentants de la FSEA se réunirent sur le Gurten près de Berne pour une conférence d'étude sur les questions de la stratégie future. Le débat s'articulait autour de quatre questions: (1) Que devait faire la FSEA à présent? (2) Qu'attendaient les «organisations de la FSEA» des lois cantonales pour la promotion de l'éducation des adultes? (3) Fallait-il créer de nouvelles structures de coordination? (4) Où devait se faire la formation initiale et continue du «futur personnel qualifié de l'éducation des adultes»? La devise était que la FSEA ne pouvait pas à l'avenir se limiter à un dialogue avec des instances fédérales, mais qu'elle devait également faire ressortir à l'échelle cantonale ce que l'éducation des adultes apportait à la population. En 1974 parut le numéro 2 de la série des cahiers «Schriften zur Erwachsenenbildung» édités par la FSEA, sous la forme d'une brochure avec des lois modèles; celle-ci contenait en annexe une documentation sur les articles d'encouragement existant déjà dans les lois cantonales pour le soutien des écoles et de la culture (Source: Schriften zur Erwachsenenbildung n° 2, 1974, cf. code QR).

Travail de communication pour l'éducation des adultes

Les années suivantes furent marquées par un travail de communication intense, sur une large base et dans des contextes variés, visant à faire prendre

conscience de l'importance de l'éducation des adultes pour l'avenir de la société suisse.⁸ La FSEA et ses membres s'étaient déjà investis avant 1973 dans quelques cantons, auprès des instances cantonales de promotion de la culture, un engagement qui continua à se développer au fil des années 1970. En outre, la FSEA encourageait les regroupements cantonaux d'institutions d'éducation des adultes. Le rapport annuel 1974 contenait en annexe une liste des subdivisions de membres de la FSEA par canton (Source: rapport annuel 1974, cf. code QR). La FSEA s'employait également en faveur de la consolidation de l'éducation des adultes à l'échelle communale. Ainsi, les communes dans lesquelles les prestataires de cours publiaient un prospectus de programme conjoint avec le soutien de la commune étaient reconnues comme exemplaires. En 1974-1975, la FSEA créa finalement son propre «groupe ad hoc pour un concept de communication». À l'aide de celui-ci, la FSEA entendait accroître la présence de l'éducation des adultes dans l'opinion publique et renforcer ainsi le poids politique de ses revendications. C'est dans ce contexte qu'elle organisa en 1976 une AD (Assemblée des délégués) spéciale pour son 25^e anniversaire, pour laquelle le conseiller fédéral chargé de l'éducation et de la culture, Hans Hürlimann, accepta de prononcer un discours. À l'occasion du 25^e anniversaire de 1976, elle publia également une nouvelle édition entièrement révisée de l'ouvrage «Erwachsenenbildung in der Schweiz» [Éducation des adultes en Suisse] de 1955. L'introduction d'un bulletin de la FSEA paraissant cinq fois par an visait aussi à ancrer plus profondément l'éducation des adultes dans la conscience des Suisses et des Suisseuses. L'objectif visait à constituer en quelque sorte une «communauté de l'éducation des adultes» en diffusant des informations sur la politique de l'éducation et en faisant connaître des offres suprarégionales de formation continue pour le personnel; à partir de 1977, cela fut également entrepris en Suisse romande au moyen d'une double page rédigée en français par le secrétariat romand.

Une autre tâche importante dans les années 1970 consistait à répondre à la question de savoir ce qu'était cette «éducation des adultes», pourquoi elle avait besoin d'être encouragée davantage et dans quelle direction elle devait se développer. À ce titre, un «concept pour le développement de l'éducation des adultes» fut publié en 1977. En neuf chapitres, le concept expose les principaux objectifs de l'éducation des adultes dans le cadre du système éducatif, ainsi que son importance sociale et les conditions nécessaires pour un système performant d'éducation des adultes (pluralité, diversité des disciplines, publicité, bâtiments, personnel enseignant qualifié, méthodologie et didactique, administration efficace). Il explique également les tâches de la FSEA et formule des recommandations pour les cantons et les organisations membres (Source: EP 1977, cf. code QR).

⁸ À partir de 1973, la FSEA participa également à un groupe d'experts sur l'«éducation des adultes» dans le cadre de l'étape dite «préparatoire» pour une Haute école d'Argovie; ce projet fut finalement rejeté par le peuple.

Les débuts de la professionnalisation

La FSEA s'est intéressée très tôt à la professionnalisation du travail de formation avec des adultes. La première manifestation organisée par Amberg pour la FSEA dans sa fonction de directeur fut en 1966 un cours de méthodologie pour formateurs et formatrices. Un cours pilote pour une formation des formateurs et formatrices en quatre parties fut réalisé pour la première fois en 1969 . À partir de 1970, il fut proposé tous les deux ans en Suisse alémanique un cycle de cours en quatre parties; de tous les thèmes, c'est celui qui suscitait le plus de demandes auprès du secrétariat. Les quatre semaines de formation en bloc sur la didactique, la méthodologie, les médias et la communication étaient réalisées au printemps et en automne dans un centre de formation en Suisse alémanique. De plus en plus appréciées, elles furent étendues à cinq semaines, puis finalement à six. Le cycle de cours de la FSEA pour formateurs et formatrices, qui continua à être très demandé jusque dans les années 1990, eut lieu annuellement à partir des années 1980. La section romande entretenait également une «commission de formation» qui réalisa pour la première fois en 1968 deux week-ends de cours pour formateurs et formatrices, et par la suite deux semaines complètes.

L'éducation des adultes comme champ professionnel

À côté de la réalisation de formations pour formateurs et formatrices, la FSEA commença dans les années 1970 à élaborer des lignes directrices pour les «métiers de l'éducation des adultes». La constitution du groupe de travail «concept de formation pour la collaboration dans l'éducation des adultes» fut décidée à l'AD 1971, et celui-ci commença ses travaux au début de l'année 1972. Dès la conférence professionnelle de 1972, il put présenter ses premiers résultats concernant la division du travail à effectuer entre fonctions dirigeantes, travail d'enseignement et activités administratives, ainsi que l'esquisse de neuf champs de travail. Le groupe de travail continua à se consacrer à ce projet jusqu'à la fin 1975. Sur la base de ses travaux, la publication «Berufe in der Erwachsenenbildung» [Métiers dans l'éducation des adultes] parut début 1976 (Source: Schriften zur Erwachsenenbildung n°3, 1976, cf. code QR). Cette brochure allait rester le cahier le plus volumineux de la série «Schriften zur Erwachsenenbildung»; la description des neuf champs professionnels (avec profil professionnel, conditions à remplir et profils d'exigences pour les fonctions dirigeantes, enseignantes et administratives) remplissait 32 pages; 25 pages supplémentaires contenaient une énumération des objectifs particuliers, des contenus et des méthodes pour sept disciplines de formation ainsi qu'une esquisse des formations souhaitables et le temps qu'elles exigeaient. Le niveau de détail élevé, qui allait au-delà des formations

existantes, s'explique par le fait que les auteurs et espéraient que la Haute école d'Argovie (à vocation pédagogique) prévue à l'époque concevrait également des cours pour les formateurs et formatrices d'adultes. Le rejet populaire de ce projet de haute école cantonale fit toutefois apparaître utopique cette publication de la FSEA. Cela dit, elle comportait également d'autres fai-blesses: sur les neuf champs professionnels délimités, seuls les deux champs «animateur de cours» et «chargé de cours/conférencier» faisaient référence aux besoins d'organisations variées d'éducation des adultes; quatre autres concernaient les grandes institutions («directeur d'une institution», «collaborateur andragogique», «employé chargé de la publicité et de la communication» et «responsable de la comptabilité» dans le sens d'une fonction généralement à temps complet); un septième champ concernait les institutions disposant de leur propre établissement («directeur d'un centre de cours», «responsable de l'infrastructure»); un huitième («responsable de conférences») concernait les centres de formation en majorité ecclésiastiques pour des manifestations de plusieurs jours. L'influence nettement percep-tible des Écoles-clubs (plusieurs des fonctions définies n'existaient que dans ces écoles) fit que ce concept fut accueilli par la majorité des membres certes avec respect, mais aussi avec une certaine perplexité; les membres jugeaient de toute manière qu'il s'adressait en premier lieu à la FSEA elle-même, à l'AEB (Akademie für Erwachsenenbildung) aussi et éventuellement encore aux hautes écoles et aux offices de la formation professionnelle.

LA FSEA s'étant projetée loin dans l'avenir sur le plan thématique avec sa publication «Berufe in der Erwachsenenbildung» sans avoir pu obtenir un effet, elle fit un pas en arrière et se concentra dès lors, en ce qui concerne la forma-tion des cadres à l'échelle de la branche, sur un inventaire des offres existantes. Début 1977, elle constitua ainsi le nouveau groupe de travail «cours de forma-tion», qui prenait la suite du groupe «concept de formation». En 1979, la confé-rence professionnelle annuelle suivant l'AD se pencha sur la «formation initiale et continue pour un travail à temps complet ou partiel dans l'éducation des adultes»; à cette occasion déjà, on constitua un recueil de 26 fiches décri-vant chacune une formation selon un canevas donné. En 1982, elle publia le dossier «Wie kann ich in der EB mitarbeiten?» [Quelles sont mes possibili-tés de travail dans l'éducation des adultes?] qui présentait deux formations de base (AEB et FSEA), huit formations dans le domaine de l'éducation des parents, cinq dans celui de la santé et six pour la formation du personnel et des cadres.

Le travail comme fédération professionnelle

Également depuis les années 1960, la FSEA commença à se profiler comme fé-dération professionnelle avec diverses manifestations, publications et études sur des thèmes de la formation continue. À partir de 1967, elle réalisa une

conférence professionnelle en collaboration avec l'Assemblée des délégués. La même année, 600 livres et 60 revues spécialisées furent mis à disposition dans une salle du secrétariat et rendus accessibles au public. Une grande partie de ces ouvrages constituait la bibliothèque de référence d'Amberg. Un an plus tard, la collection étendue fut officiellement inaugurée sous le nom de «bibliothèque FSEA».

Le numéro zéro de la revue «Éducation permanente» (EP) de la FSEA fut publié en 1967, et la revue parut trimestriellement à partir de 1968 (Source: EP 1967/1, cf. code QR). Ce périodique bilingue constitua une poussée de motivation pour la section romande. Le titre faisait référence à un modèle français de réforme de l'ensemble du système éducatif, qui impliquait un retour à une éducation organisée pour tous et à tout moment.⁹ À côté de la revue EP et du bulletin, le programme de publications de la FSEA comprenait également le livret de formation publié pour la première fois en 1977, qui allait devenir un véritable best-seller. Le livret de formation est pour ainsi dire un carnet d'attestation de la participation à des manifestations de formation librement choisies et remis par les organisateurs des cours. À cela vint s'ajouter le dossier «Fiches méthodologiques pour animateurs de groupes», également paru en français, et dont le premier tirage de 1977 fut épuisé dès le mois de décembre de la même année (Source: Fiches méthodologiques pour animateurs de groupes, 1977, cf. code QR). La première étude empirique financée par la FSEA, portant sur les avis de participants ainsi que de prestataires de l'éducation des adultes en Suisse, fut effectuée en 1969 par Jacques Vontobel.¹⁰ En 1971, un résumé de cette étude fut publié comme premier numéro de la série de cahiers «Schriften zur Erwachsenenbildung» de la FSEA. Le rapport détaillé, publié à petit tirage seulement par l'ETH, fut réimprimé en 1972 dans la prestigieuse série allemande de publications «Theorie und Praxis der Erwachsenenbildung», ce qui le rendit accessible à un large public.

Mise en place d'une statistique de la formation continue

Une recommandation de l'UNESCO de 1973 relative à la statistique de la formation concordait avec l'aspiration de la FSEA non seulement à promouvoir, mais également à mettre en évidence son ancrage sur une large base. Interpellée par la FSEA, la Confédération refusa en 1974, par souci d'économie, d'inclure l'éducation des adultes dans la statistique fédérale de l'éducation. La FSEA décida donc d'agir elle-même et releva à partir de 1976 pour son rapport annuel une statistique des membres contenant les partici-

⁹ L'année suivante naissait la revue française du même nom, dont les fondateurs ignoraient peut-être tout de sa petite sœur plus ancienne en Suisse.

¹⁰ Vontobel était à l'époque assistant à l'Institut didactique de l'EPF, et plus tard chargé de cours à l'IAP. La FSEA put financer l'étude avec une contribution du Don suisse pour la Fête nationale.

pants, les heures de cours, les heures-participants et les effectifs de personnel. La première de ces statistiques régulières, établie pour l'exercice 1975-1976 et publiée dans le rapport annuel 1976, fit ainsi ressortir que dans les institutions des 22 membres saisis, près d'un demi-million de personnes avaient participé à des cours. Avec ce chiffre, la FSEA souhaitait impressionner les responsables politiques de l'éducation (Source: rapport annuel 1974, cf. code QR). Le poids de l'éducation des adultes au niveau public s'exprime également à travers sa présence dans les hautes écoles. À cet égard, il existait une nette différence entre les régions linguistiques. En Suisse romande, la chaire d'éducation des adultes de l'Université de Genève représentait également cette discipline dans un contexte international. En Suisse alémanique, en revanche, l'éducation des adultes n'était représentée dans les hautes écoles que de façon indirecte et sporadique, par exemple à travers des conférences et séminaires occasionnels à la chaire de pédagogie sociale de l'Université de Zurich. De ce fait, des collaborateurs-trices du secrétariat de la FSEA – Amberg et Rohrer (l'auteur du présent article) – furent invités à plusieurs reprises à proposer des contributions sur l'éducation des adultes en Suisse dans le cadre de présentations internationales dans l'espace germanophone et anglophone. De plus, Amberg rédigea par exemple des contributions pour l'International Encyclopedia of Higher Education (1976) et le guide allemand de l'éducation des adultes «Handbuch der EB»;¹¹ Rohrer rédigea les six pages consacrées au mot-clé «Suisse» dans le «Handwörterbuch der Erwachsenenbildung» [Dictionnaire de l'éducation des adultes] (1978).

Développement d'une «nouvelle» FSEA

L'essor de l'éducation des adultes dans les années 1980 et l'accès à de nouveaux groupes se firent autrement que ne l'avait escompté la FSEA: grâce aux nouvelles technologies de l'information et aux changements structuraux dans l'économie. Parmi les adultes qui s'en étaient abstenus jusqu'alors, les plus actifs (en général aussi les plus qualifiés) suivirent des cours afin de garder leur emploi. Les personnes déjà ou prochainement en fonction dirigeante fréquentèrent de coûteux programmes privés sur la gestion, l'économie d'entreprise, etc. Les entreprises investirent dans la formation interne afin de rester à la hauteur. L'État, quant à lui, réagit en développant la fonction de formation continue des écoles professionnelles et en finançant des cours pour personnes au chômage. Dans les années 1980, la Confédération commença par ailleurs à interpréter de manière plus large l'article sur la formation continue de la loi sur la formation professionnelle: la formation générale pour adultes était désormais également considérée comme ayant

¹¹ Édité par Franz Pöggeler.

une pertinence professionnelle, tout au moins dans les écoles professionnelles.

Dans la politique interne relative aux membres de la FSEA, il y eut également des développements importants. Lorsque l'éducation des adultes à des fins professionnelles connut un essor dans les années 1980, les deux grandes coopératives (avec leurs institutions essentiellement axées sur les loisirs) réagirent de manière très différente. Coop Suisse et par la suite la plupart des coopératives Coop abandonnèrent peu à peu leurs centres de loisirs; le point final provisoire de cette évolution fut en 1998 la vente de l'école de langues St-Annahof à une école de commerce privée. Les Écoles-clubs Migros, en revanche, réagirent en développant résolument les cours à fin explicitement professionnelle, au-delà des cours de langues et de loisirs. Un équilibre était recherché entre les trois domaines principaux: loisirs, langues et formation continue (professionnelle ou à des fins professionnelles). Et de fait, les Écoles-clubs purent maintenir leur rang, même si ce ne fut pas dans toute la mesure prévue au niveau des cours à des fins professionnelles. Ces derniers représentèrent néanmoins par la suite plus de 20 % des heures de participation.

Intégration de la formation continue professionnelle

Le boom du début des années 1980 profita précisément aux types d'organismes qui n'étaient pas prévus comme membres à la FSEA: les écoles professionnelles gouvernementales et les instituts privés, ainsi que les services formation des grandes entreprises. La FSEA risquait donc d'être reléguée au niveau de représentante d'intérêts minoritaires au sein de l'éducation des adultes. La définition normative des fondateurs, selon laquelle l'éducation des adultes est synonyme de formation continue dans le cadre d'un organisme privé à but non lucratif, devenait de moins en moins pertinente. La restriction de l'affiliation aux institutions supracantonales et à celles dont l'éducation des adultes constitue l'objet principal conduisait régulièrement à refuser des candidats intéressants.

La section romande, regroupant les parties romandes de membres nationaux et les membres régionaux romands, subit encore plus fortement la menace d'une position minoritaire. D'une part, beaucoup de membres supracantonaux n'étaient représentés qu'en Suisse alémanique; d'autre part, nombre d'organisations spécifiquement romandes renonçaient à adhérer à une fédération à domination alémanique en restant toutefois intéressées par une collaboration en Suisse romande. À la suggestion de la section romande, en 1976 fut ouverte la possibilité d'une adhésion comme membre associé – non sujette aux conditions d'admission statutaires et acceptant également les particuliers. Vers 1980, le nombre de membres associés augmenta régulièrement en Suisse alémanique également, tandis que le nombre des membres à part entière, les seuls à avoir le droit de vote, restait au même niveau.

Le représentant des Écoles-clubs au Comité directeur de la FSEA était toujours – à l'exception du premier, Gottlieb Duttweiler – le responsable de la Coordination FCM des Écoles-clubs, un service central didactique et méthodologique qui s'occupait de questions de marketing. À partir de 1983, cette fonction revint à Daniel Witzig. Il réalisa rapidement que des débats de

¹² La situation d'affiliation avant et après l'assemblée des délégués de 1987 était la suivante: le nombre de membres à part entière avec droit de représentation n'augmenta que de 27 à 28, tandis que le nombre plus important d'institutions associées resta à 38; par ailleurs, le nombre de particuliers associé passa de 114 à 118. Autrement dit, la situation d'affiliation était telle que la plupart des organisations de l'éducation des adultes et de la formation continue intéressées par une coopération au sein de la FSEA ne parvenaient guère que dans l'*«anti-chambre»* de l'association - ce que certaines personnes préféraient toutefois pour des raisons d'économie.

¹³ Jusqu'alors, il n'y avait pour cela qu'une base juridique indirecte, restée précaire après l'échec de l'initiative dans ce sens; il s'agissait de celle de la promotion de la culture, à savoir le mandat constitutionnel général de promotion de la prospérité - l'éducation des adultes n'étant prise en compte dans sa fonction de médiation culturelle qu'indirectement dans la promotion de la culture.

fond sur la politique éducative étaient à l'ordre du jour et considéra que la FSEA était le forum approprié pour les mener. Dès la première AD de la FSEA à laquelle il participa comme représentant des Écoles-clubs, il demanda lors d'une révision des statuts que l'on supprime la clause d'exclusion concernant les écoles professionnelles, mais il n'obtint pas gain de cause. En 1987, Witzig se mit à la disposition de la FSEA comme nouveau président. En tant que nouveau président, il considérait que ses tâches consistaient notamment à ouvrir l'affiliation à la FSEA aux prestataires de formation continue professionnelle. Il visait en somme une réforme structurelle qui surmonterait les conditions d'admission restrictives présentées plus haut.¹² En outre, il souhaitait assurer l'arrivée de contributions fédérales pour la FSEA en tant que telle, mais également pour les autres fédérations de l'éducation des adultes à l'échelle nationale, en améliorant la base juridique de la Confédération pour la promotion de l'éducation non professionnelle des adultes.¹³

Élargissement de la base des membres

Avec l'élection de Daniel Witzig comme nouveau président de la FSEA en 1987, la «planification du développement» au sens d'une restructuration générale de la FSEA fut officiellement incluse dans le programme de travail. Il développa une planification du développement selon le modèle de la planification du développement des Écoles-clubs qu'il avait dirigées au début des années 1980. Amberg et Rohrer le soutinrent pour la planification et assurèrent le travail de détail pour la transposition des visions en projets structurels. Une extension de la FSEA avec une large participation des membres était projetée. En 1988, trois groupes de travail, composés de collaborateurs et collaboratrices des deux régions linguistiques ainsi que de différents membres, s'attelèrent à la tâche. Le plan prévoyait un inventaire des types d'institutions en Suisse s'occupant de l'éducation des adultes ou de la formation continue, dans le but de les ad-

mettre toutes à la FSEA dans des catégories de membres appropriées. Le statut de membre associé, introduit jadis sur proposition de la section romande, constituait ici une aide précieuse, puisque presque tous les types d'institutions qui n'étaient pas admises comme membres à part entière jusqu'alors figuraient déjà parmi les membres associés. Par ailleurs, la FSEA réévalua ses tâches précédentes et formula des objectifs pour le secteur «quaternaire», notamment au sujet des rapports entre la formation continue générale et professionnelle. À l'AD 1990, le plan de développement fut soumis sous forme de fiches de classeur et publié fin 1990 par la FSEA sous le titre «Plan de développement de la FSEA pour les années 90» (Source: Schriften zur Erwachsenenbildung n°6, 1990, cf. code QR). L'introduction exposait l'objet du plan de développement, qui consistait à élargir le périmètre des membres de façon «ciblée», à rendre l'activité «plus efficace» et à «tirer au clair les structures de la fédération». Le seul critère d'admission serait désormais qu'il doive s'agir d'«institutions et de particuliers en Suisse qui se consacrent régulièrement à la réalisation, à la promotion ou au développement de l'éducation des adultes». Par ailleurs, on continuait à préférer le terme d'«éducation des adultes» à celui de «formation continue». Un autre objectif important de la planification du développement était l'intégration structurelle plus forte de la section romande. Pour elle, la planification du développement n'était pas un thème imposé; bien au contraire, elle était très intéressée par la possibilité de renforcer sa position au sein de la FSEA dans le cadre du passage à de nouvelles structures. Amberg avait depuis toujours eu des réserves quant à une trop grande influence de la Suisse romande, ce qui s'était notamment traduit par le faible pensum accordé à la section pour son travail.¹⁴ Cela changea toutefois à la fin des années 1980. Le passage déterminant pour l'ancienne section romande dans le plan de développement était celui qui portait sur le travail dans les régions linguistiques: puisqu'il n'y avait pas d'autre section spécifique à une région linguistique, il ne concernait pour le moment qu'elle, et reprenait pratiquement ses structures existantes comme modèle à appliquer de manière générale.¹⁵ Il était prévu que toutes les instances de la section romande deviennent des organes de la FSEA dans son ensemble, de sorte que les statuts spécifiques à la section furent supprimés. Les différents éléments du plan de développement furent intensément discutés par les délégués, mais bien accueillis dans l'ensemble.¹⁶ À l'AD de 1991, on transposa le plan de développement en nou-

¹⁴ Le taux d'occupation de Bernard Vaney, qui dirigea pendant de longues années la section romande, était de 10 % jusqu'en 1981, et ensuite de 20 %. Ce n'est que lorsque Marlène Micheloni succéda à Bernard Vaney en 1986 que le taux de travail rémunéré pour la direction du secrétariat romand fut nettement augmenté.

¹⁵ Le secrétariat de la FSEA pour la région linguistique de la Suisse italienne ne fut créé qu'en 2000.

¹⁶ Dans ce débat, les délégués exprimèrent aussi leur attente que la FSEA ne concurrence plus les membres avec son offre pour les formateurs et formatrices. Cela fut souligné encore plus nettement dans les années suivantes par les institutions de formation, ce qui conduisit effectivement en 1998 à externaliser les cours pour cadres de la FSEA en les confiant au Séminaire bernois pour l'éducation des adultes.

17 Schläfli apporta une contribution majeure à l'élargissement pratique de la base des membres, notamment en intégrant davantage le domaine de la formation continue en entreprise, jusqu'alors peu représenté au sein de la FSEA.

veaux statuts. La même année, Amberg prit sa retraite après vingt-cinq ans à la fonction de directeur de la FSEA (Source: EP 1991/3, cf. code QR). Son successeur, André Schläfli, poursuivit dans les années 1990 l'ouverture de la FSEA qui avait commencé avec le plan de développement.¹⁷ La FSEA réussit ainsi à s'affirmer dans les années 1990 comme organisation représentative de tous les types d'organismes de formation continue à l'échelle nationale. Cela aboutit au changement de nom en 2001: en français, la «Fédération suisse pour l'éducation des adultes» (FSEA) devint «Fédération suisse pour la formation continue» (FSEA); en allemand la «Schweizerische Vereinigung für Erwachsenenbildung» (SVEB) devint «Schweizerischer Verband für Weiterbildung» (SVEB).

Cet article est la version abrégée d'un manuscrit plus long et non publié de Carl Rohrer. Cette version abrégée a été rédigée par Sofie Gollob en concertation avec l'auteur.

C A R L R O H R E R , germaniste et angliciste (Dr), a travaillé à plein temps de 1972 à 1996 comme assistant du directeur (Hans-Ulrich Amberg jusqu'en 1991, André Schläfli à partir de 1992). Il était notamment responsable de la revue trimestrielle «Éducation Permanente» de l'association et de la gestion de la bibliothèque de référence, et faisait office de contact d'information pour les nombreuses demandes adressées au secrétariat. Contact: carl.rohrer@bluewin.ch

S O F I E G O L L O B , historienne (MA), travaille depuis 2020 à la FSEA comme responsable des projets Recherche et développement. Contact: sofie.gollob@alice.ch



Sources originales

Via le code QR ou le lien ci-dessous, vous trouverez une sélection de sources originales mentionnées dans l'article:
alice.ch/fr/fsea/la-fsea-en-chiffres/sources